

COMMUNIQUE DE PRESSE
Spécial « Politique Fiscale »

Le Centre Marocain de Conjoncture a le plaisir de vous annoncer la parution de sa dernière lettre mensuelle « Maroc Conjoncture » n° 278. Il s'agit d'un spécial portant sur la politique fiscale.

Attractivité fiscale: Le Maroc pénalisé par un taux d'imposition élevé

Les analyses concernant la fiscalité font ressortir des liens significatifs entre la fiscalité et la croissance économique d'une part et les investissements d'autre part. Selon une analyse économique du bureau d'études PWC, les aspects administratifs du régime fiscal semblent avoir un impact important sur la croissance économique tandis que l'investissement international est plus sensible au taux de taxation.

Selon les résultats de Doing Business et ceux de PWC, si le Maroc est dans la moyenne des pays comparables en ce qui concerne la complexité administrative du système fiscal, il affiche un taux global de taxation très élevé. Ainsi le taux d'imposition constitue un goulot d'étranglement qui biaise les décisions économiques des entreprises en faveur des activités moins imposées ou encore le secteur informel.

Le système fiscal marocain: Trois ans après les Assises de la fiscalité de 2013

Le système fiscal marocain demeure complexe et manque d'efficacité. Il se caractérise non seulement par un grand nombre d'exonérations et d'abattements spéciaux mais aussi par des modifications fréquentes introduites à l'occasion de chaque loi de finances. Malgré les efforts déployés pour l'améliorer, des insuffisances persistent. Les dernières assises de la fiscalité ont annoncé des réformes ambitieuses visant à rendre le système fiscal marocain plus équitable, plus efficient et plus transparent. Même s'il est trop tôt de dire où on en est par rapport aux recommandations des assises, les faits laissent apparaître une lenteur dans l'exécution et une rigidité dans le comportement de l'Etat dans la conduite des réformes préconisées.

La justice fiscale: Des réformes recevables à réalisation hypothétique

La fiscalité étant l'émanation d'une loi, il est alors aisé de comprendre que la justice fiscale est l'une des expressions de l'égalité de tous devant la loi et, pour le cas d'espèce, l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt. Cette disposition, inspirée de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC), a été consacrée par l'article 39 de la Constitution marocaine de 2011, qui stipule que tous les citoyens et les citoyennes «... supportent, en proportion de leurs facultés contributives, les charges publiques que seule la loi peut, dans les formes prévues par la présente Constitution, créer et répartir». Le processus d'ériger le Maroc en Etat démocratique moderne repose ainsi, pour une grande part, sur l'instauration d'une politique fiscale juste et équitable.

Le nouveau statut de l'auto-entrepreneur: Va-t-il impacter l'informel ?

L'Administration fiscale a engagé un chantier de modernisation dans le but d'améliorer sa performance et élargir l'assiette pour assurer plus de justice fiscale. Sur les dix dernières années, la recette fiscale a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 4,8%. En réponse aux recommandations des assises de la fiscalité de 2013, le secteur informel représente une niche fiscale importante et nécessite une démarche fiscale adaptée. Ce secteur qui se caractérise par son poids économique relativement important se développe en continu sous l'impulsion de plusieurs facteurs. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le nouveau statut de l'auto-entrepreneur engagé depuis 2015 va contribuer ou non à la canalisation et la maîtrise de l'informel.

Régionalisation avancée et fiscalité locale : Quelle adéquation ?

L'un des faits marquants de la loi de finances 2016 est le système fiscal conçu pour accompagner la régionalisation avancée que le Maroc a commencé à mettre en place via les lois organiques votées en juillet 2015. Ce nouveau dispositif fiscal s'inscrit dans le prolongement de la Constitution de 2011 et les recommandations des dernières assises fiscales tenues en avril 2013. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'un processus de longue haleine où des correctifs seront apportés au fur et à mesure de l'approfondissement de l'expérience. Forcément, au démarrage de ce processus, les moyens fiscaux mobilisables sont en deçà de l'ambition affichée.

Restructuration fiscale: Un impératif de compétitivité

L'évolution récente de la structure des prélèvements obligatoires fait apparaître une évolution différenciée des trois composantes de la fiscalité pesant, respectivement, sur la consommation, le capital et le travail. Le rééquilibrage du fardeau fiscal pour une meilleure équité, mais aussi compte tenu de l'impératif de compétitivité, implique une restructuration de l'impôt pesant sur les coûts de production. La reconfiguration de la TVA, en tant que principal prélèvement sur la consommation, à travers l'élargissement de la base d'imposition et la réduction substantielle des taux nominaux correspondants peut contribuer à un meilleur partage du fardeau fiscal tout en préservant le rendement de la fiscalité.